

copie conforme
11/2/11
7 FEV 2011
A 2249

BROC SARL
Sarl Au capital de 30.000 € - R.C.S. Evry B 381 453 133
14, rue Pasteur 91120 Palaiseau

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 1 JANVIER 2011

Le 1 janvier 2011 à 20 heures, les associés de la société BROC, Sarl au capital de 30.000 euros, dont le siège est au 14, rue Pasteur 91120 Palaiseau, se sont réunis au siège de la société, en assemblée extraordinaire, sur convocation exceptionnelle.

La totalité des associés était présente. L'assemblée est présidée par Mr Bruno BROC, gérant de la société.

La Présidence constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément à la loi. La Présidence dépose sur le bureau le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Après lecture du rapport de gestion, personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés reconnaît comme parfaitement valable la convocation purement verbale qui lui a été adressée par la gérance, et renonce de ce fait à toute nullité de quelque ordre que ce soit.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de désigner Mr Hervé GENDROT, qui accepte, en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée.

Mr Hervé GENDROT exercera ses fonctions dans le cadre de l'article 13 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la totalité des associés.

SIGNATURES DES ASSOCIES: